



Mercredi 20 janvier 2021

## **Un service de santé interne : pour quoi faire ?**

Pour quelle raison la direction d'*Ouest-France* tient-elle à conserver un service de santé interne à l'entreprise, alors qu'elle poursuit, depuis des années, une politique d'externalisation de tout ce qui ne constitue pas le cœur de son métier ? Garage, sécurité, ménage, standard téléphonique, informatique... : tout y passe pour des raisons essentiellement économiques. On a même découvert dernièrement que le directeur technique de l'imprimerie de La Chevrolière est un indépendant qui n'est pas salarié de l'entreprise.

Alors qu'il demandait aux élus du CSE un avis (consultatif) sur la rupture conventionnelle négociée (imposée ?) au médecin de l'entreprise, le président du directoire a répété sa détermination à conserver ce service de santé interne.

La direction traduit-elle ainsi une préoccupation particulièrement forte concernant la santé et le bien-être de ses 1 500 salariés ? Si tel était le cas, comment expliquer que, depuis un an, elle laisse ce service à la dérive, alors que l'entreprise est confrontée à une situation sanitaire exceptionnellement compliquée du fait de la pandémie de Covid-19 ?

Le médecin est en arrêt maladie depuis fin septembre et n'a jamais été remplacé. Estimant ne plus pouvoir faire son travail correctement, il a fini, dépité, par accepter de partir avec un chèque. Une des deux infirmières est également en arrêt et se prépare à quitter l'entreprise pour le même motif, épuisée par les pressions et la gestion calamiteuse de son service.

Si la direction est réellement préoccupée par la santé de ses salariés, comment expliquer que le médecin a reçu si peu de soutien quand il entendait promouvoir la prévention et ne pas se contenter de faire passer des visites médicales, comme c'était le cas depuis des décennies ? Comment expliquer un si court intérim - un mois

et demi - d'un infirmier en « renfort » au côté d'une collègue mise à rude épreuve depuis au moins un an ?

Étrangement, depuis des décennies, malgré la présence d'un service de santé interne, la prévention est ignorée, notamment en matière de risques psychosociaux. Et les salariés sont de plus en plus nombreux à en payer le prix, parfois très élevé.

Faut-il en déduire que les raisons d'entretenir un service de santé sont ailleurs ? S'agirait-il de s'assurer ainsi le contrôle d'un service normalement indépendant ? La direction chercherait-elle à minimiser d'éventuels risques juridiques, alors que se multiplient les cas de burn-out, harcèlement et, dans un certain nombre de situations, de violence managériale ?

Aux élus qui demandaient, avec insistance, comment la direction explique ces mois de dysfonctionnement du service de santé, la direction s'est contentée de répondre, en essayant d'en dire le moins possible : « *On doit se poser la question du dimensionnement* » et « *il faudra veiller à ce que le rôle de chacun soit bien défini* ».

Faut-il comprendre que le tort du médecin serait d'avoir, en voulant promouvoir la prévention, empiété sur les attributions d'autres services ?

Devant toutes ces questions graves, sans réponse, indignés de voir comment des salariés sont poussés vers la sortie sans que jamais la qualité de leur travail ne soit mise en cause, inquiets des menaces que cette gestion représente pour l'ensemble du personnel, les élus ont, unanimement, rendu un avis défavorable à la signature d'une rupture conventionnelle avec le médecin du travail.

Cette réunion s'est déroulée en présence de l'inspectrice du travail qui a annoncé qu'une enquête serait menée concernant cette rupture conventionnelle. Elle a aussi insisté sur l'urgence, pour la direction, de se pencher sérieusement sur l'évaluation des risques, laquelle pourrait, selon elle, « *ouvrir des pistes sur les explications des départs* ».

Au-delà de cet épisode navrant, les élus, représentants du personnel, attendent de la direction qu'elle montre clairement comment elle entend, à l'avenir, prendre soin de la santé de ses salariés, comme la loi le lui impose. À ce jour, le service « prévention » ne compte qu'un seul salarié pour veiller sur le siège, deux imprimeries, deux services expéditions, près de 60 sites... Les moyens qui seront accordés au service de santé et au service « prévention » et la façon dont les salariés y seront traités seront les véritables indicateurs des intentions de la direction.